



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par une Conseillère Municipale de Vincennes

OBJET : portant délégation à Madame Lucie-Anna ODDON, Conseillère Municipale de Vincennes, des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

ARRETE N° *A-23-236*
EN DATE DU *02 Mai 2023*

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'élection municipale en date du 15 mars 2020 instituant Mme Lucie-Anna ODDON en qualité de Conseillère Municipale ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjoints, Madame Lucie-Anna, Marie, Thérèse ODDON, Conseillère Municipale de Vincennes, est déléguée dans nos fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour procéder le 03 juin 2023 à 15 heures 00 à la célébration du mariage de :

Monsieur Benjamin, Pierre, Michel ETIENNE

Et

Madame Bénédicte, Angélique, Marie PANISSIÉ

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Madame Lucie-Anna ODDON



Charlotte Libert-Albanel

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
094-219400801-20230502-A-23-236-AI
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023
Date de publication : 03/05/2023

Numéro d'arrêté : A-23-236